

BAND

BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
NATIONALES
DU QUÉBEC

DIRECTION
GÉNÉRALE
DES ARCHIVES
NATIONALES

Les fonds d'archives de ministres Comment en faciliter l'accès ?

Hélène Charbonneau

Directrice de l'ouest du Québec,
Responsable des archives privées, judiciaires et civiles

*Bibliothèque
et Archives
nationales*

Québec 

Les fonds d'archives de ministres

- Qu'est-ce que c'est ?
 - Carrière professionnelle : le militant, le député, le ministre
 - Vie personnelle : éducation, famille, engagements
- Que contient-il ?
 - Documents privés
 - Documents publics

Les dispositions liées à l'accès couvrent ces deux états

Le déclencheur

- Automne 2008
 - Consultation d'un fonds ne comportant pas de restrictions
 - Réaction du ministre

- Conséquences
 - Intervention du Conseil exécutif
 - Restrictions complètes de 100 ans sur 88 fonds
 - Mesures transitoires mise en place

Mesures mises en place

■ Contenu de la restriction

- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*
= considération conduisant à un refus

- *Loi sur les archives*
= 100 ans ou 30 ans

Mesures mises en place

- Mécanisme de demande d'accès
 - problème d'accès complexe
 - documents publics VS archives privées
 - impact sur les utilisateurs
- Contrôle de l'accès
 - autorisation préalable du responsable de l'accès
 - gestion des accès
 - vérification du contenu des documents avant de donner accès

Procédure d'accès

■ Objectifs :

- encadrer de façon efficace les demandes d'accès
- assurer un suivi adéquat
- fournir au requérant une réponse dans les meilleurs délais

Demande d'accès

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec 

DEMANDES D'ACCÈS AUX ARCHIVES DE MINISTRES CONSERVÉES À BANQ

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT	
Nom en lettres moulées	
Coordonnées (Adresse, téléphone, courriel)	
INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Objectif de la recherche	<input type="checkbox"/> Recherche à des fins d'étude et de recherche. Spécifiez la nature de la recherche personnelle : <hr/>
	ou <input type="checkbox"/> Recherche en vue d'une publication Spécifiez le sujet de la recherche et le mode de publication et de communication. Par exemple : publication sous forme imprimée ou numérique (site web), communication par télécommunication (radio ou télévision), etc. : <hr/>
Nature de la demande	<input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Consultation/reproduction <input type="checkbox"/> Consultation/reproduction/publication
DESCRIPTION DES DOCUMENTS VISÉS (indiquer la cote et le titre du document)	
Dans le cas où la demande d'accès concerne un nombre important de contenants d'archives renfermant plusieurs dossiers et pièces, il est demandé aux requérants de cibler leurs priorités de consultation. Cette liste permettra à BANQ de planifier l'évaluation des demandes et de suggérer un calendrier de visites aux centres d'archives pour la consultation des documents demandés. Veuillez ajouter autant de lignes que nécessaire.	
Lieu de conservation des documents (nom du centre d'archives)	
Cote	Titre

Analyse de la demande

- L'analyse comprend :
 - un résumé du contenu des documents visés par la demande
 - l'identification de problématiques particulières liées au contenu ou au contexte de création des documents demandés
 - l'application des restrictions qui s'imposent

Analyse préliminaire de la demande

Requérant	
Demande	
Mémoire de maîtrise en histoire — questions autochtones (Cris)	
Archives Privées	
Cote	P685,S5,SS4,SS1
Titre	Fonds Jacques Parizeau (P686) S5 Premier ministre SS4 Relations avec des ministères et organismes SSS1 Secrétariat aux Affaires autochtones
Dossiers visés Contenant 2000-11-003/79 Priorité no.2	Dossier :1 Secrétariat aux Affaires autochtones . - 1980-1996, surtout 1994-1995 Rencontres de Jacques Parizeau avec David Cliche et André Magny, bilan des réalisations du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), bilan des interventions du gouvernement québécois auprès des autochtones, brochure Relations du Québec avec les Autochtones . - 1993-1995
Dossiers visés Contenant 2000-11-003/79 Priorité no.3	Dossier 2 Correspondance de Jacques Parizeau . - 1994-1995
Dossiers visés Contenant 2000-11-003/79 Priorité no 4	Dossier 3 Relations entre le Secrétariat aux affaires autochtones et différents associations et organismes . - 1994-1995
Centre d'archives concerné	BAnQ Vieux-Montréal
Restriction	Restriction COMPLÈTE de consultation jusqu'en 2108-01-01. Remarque : Les documents de moins de 100 ans cédés par un ancien ministre sont accessibles uniquement sur autorisation du responsable de l'accès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en réponse à une demande écrite. Source : Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, aa. 18-41.3 et 53. Loi sur les archives, L.R.Q., c. A-21.1, a. 19. (Toute autre disposition législative applicable).
Plusieurs conventions	Aucune restriction à la consultation sauf pour les archives familiales et professionnelles

Analyse détaillée de la demande

Priorité no.2 Analyse Dossier 1 (Documents accessibles)

Les documents de ce dossier jugés accessibles sont : une liste des représentants autochtones, une brochure et un projet d'un protocole d'entente non soumis à l'article 36 de la Loi sur l'accès car le délai de dix(10) ans est échu.

Recommandations de la DGA

Donner accès à ces documents

Priorité no.2 Analyse Dossier 1 (Documents Non accessibles)

Les documents de ce dossier jugés non accessibles sont : des rencontres entre Jacques Parizeau, son adjoint aux Affaires autochtones et le personnel du Secrétariat. Il est question de stratégies, de projet et de la création du Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA)

Recommandations de la DGA

Ces documents sont soumis à l'article 48 de la Loi sur l'accès. Donc, ces documents doivent être soumis à l'analyse de la personne responsable du SAA

Priorité no.3 Dossier 2 (Documents accessibles)

Les documents jugés accessibles sont des copies d'articles de journaux et des invitations à des activités reliées à la culture amérindienne (conférence, spectacle, souper-bénéfice)

Priorité no.3 Analyse Dossier 3 (Documents non accessibles)

Les documents jugés non accessibles sont majoritairement des lettres de citoyens, de chefs d'entreprises et d'associations vouées à la défense des droits autochtones reçus par Jacques Parizeau à titre de Premier ministre du Québec et ministre des Affaires autochtones du Québec.

Recommandations de la DGA

Ces documents sont soumis à l'article 33 de la Loi sur l'accès puisque les auteurs de ces lettres s'adressaient au Premier ministre du Québec. De plus, l'article 19 de la Loi sur les archives s'applique car les expéditeurs ont inscrit leurs coordonnées personnelles.

Problématique Dossier 3

1. Ce dossier est constitué de quinze (15) chemises.
2. Une liste des titres inscrits sur les chemises a été rédigée.
3. En raison, de la spécificité du sujet de recherche du requérant qui ne semble pas concorder avec les documents contenus dans les chemises, la DGA n'a pas procédé à l'analyse.

Recommandations de la DGA

- Remettre la liste des titres des quinze chemises au requérant.
- À la lecture des titres, le requérant jugera, si les documents peuvent être pertinents à sa recherche.
- Si c'est le cas, la DGA procédera à l'analyse.

Documents accessibles

- Les suites de l'analyse servent à lever des restrictions
- Les documents ayant fait l'objet d'une analyse resteront disponibles à la consultation pour les usagers ultérieurs

Documents accessibles

- **Documents accessibles non soumis à la restriction R-211 à condition que ces documents ne soient pas soumis à d'autres restrictions.**
- les photographies
- les vidéos
- les bandes magnétiques
- les revues de presse et les communiqués
- les imprimés : revues, journaux, volumes
- les discours ou allocutions (à l'exception de ceux indiqués non lus)
- les affiches
- les gravures
- les caricatures
- les artéfacts (trophée, médaille, etc.)

Description d'un fonds

Cote : P18,S5,SS4,SSS2,D24

P18 Fonds René Lévesque

S5 Le Premier ministre

SS4 Relations extérieures

SSS2 Relations internationales

Centre : BAnQ Vieux-Montréal

Titre, Dates, Quantité

Compte rendu de l'entretien entre le président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, et Yves Michaud, délégué général du Québec en France . - 1979

- 2 document(s) textuel(s) (pièce(s))

Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

Termes rattachés

Estaing, Valéry Giscard d', 1926-

France. Président (1974-1981 : Giscard d'Estaing)

Lévesque, René, 1922-1987

Michaud, Yves, 1930-

Québec (Province). Premier ministre (1976-1985 : Lévesque)

Relations internationales

Conclusion

Depuis 2008 :

- développement d'outils performants et efficaces
- développement d'une expertise
- collaboration des utilisateurs

Région de Montréal :
514 873-1100

Sans frais, d'ailleurs au Québec :
1 800 363-9028

banq.qc.ca

Montréal

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1

BAnQ Vieux-Montréal

535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3

Capitale-Nationale

BAnQ Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 4N1

BAnQ Gaspé

80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9

BAnQ Gatineau

855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9

BAnQ Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4

BAnQ Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3

BAnQ Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9

BAnQ Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

BAnQ Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

BAnQ Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 